

VILLE DE PULLY

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de votre sécurité

Chaque année, il y a environ 300 accidents liés à des installations électriques. Quelque 5% d'entre eux entraînent la mort des personnes concernées.

Il s'agit de votre propriété

Environ 10% de tous les incendies sont dus à des installations électriques défectueuses. Ce sont, chaque année, jusqu'à 2000 cas qui auraient pu être évités grâce à un contrôle consciencieux.

Il s'agit de votre responsabilité

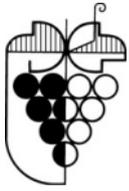
En tant que propriétaire vous êtes responsable, selon la loi, de l'entretien et du contrôle de vos installations électriques. Si vous ne respectez pas vos obligations, les assurances ont le droit, en cas de sinistre, de réduire leurs indemnisations pour cause de responsabilité personnelle.

Bases légales pour le contrôle

Vous avez été invité par votre entreprise d'électricité à faire contrôler vos installations électriques. En tant que propriétaire, vous êtes responsable de la sécurité de vos installations.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les installations à basse tension le 1^{er} janvier 2002, vous êtes vous-même, en tant que propriétaire, responsable du contrôle de vos installations électriques. Vous devez donner l'ordre de faire les contrôles nécessaires soit à un contrôleur indépendant, soit à une entreprise de contrôle. Votre exploitant de réseau vous soutient en vous rappelant, à temps, cette obligation de contrôle et en vous aidant à surveiller l'exécution des travaux et des contrôles d'installation.

Avec ce règlement, votre rôle de propriétaire est pris au sérieux. Vous pouvez assumer votre responsabilité et décider vous-même, dans le cadre des possibilités légales, qui réalise et contrôle vos installations et quand.



VILLE DE PULLY

Ce qu'il en coûte

Le contrôle de vos installations électriques dans votre bâtiment, par un expert, coûte environ CHF 400.- tous les 20 ans. Calculé sur un an, cela représente environ CHF 20.-.

En comparaison, les contrôles officiels de votre chauffage coûtent jusqu'à CHF 100.- par an et une voiture revient en moyenne à plus de CHF 10'000.- par an.

L'investissement dans le contrôle des installations électriques est donc négligeable. Par contre, la certitude de savoir que vos installations sont sûres et ne représentent aucun danger pour vous, votre famille ou vos locataires, n'a pas de prix. Et cet argent dépensé pour le contrôle des installations est également bien investi parce que, s'il arrivait réellement quelque chose, les assurances prendraient en charge tous les dommages sans déduction, car vous aurez respecté vos obligations légales de propriétaire.

Ensemble, nous formons une équipe

L'installateur de votre choix

réalise pour vous des installations sûres selon les règles techniques en vigueur.

L'organe de contrôle choisi par vous

contrôle la sécurité de vos installations.

Votre exploitant de réseau (entreprise d'électricité)

vous rappelle de faire les contrôles nécessaires et surveille la réception des rapports de sécurité requis des installateurs et des contrôleurs.

L'ESTI

s'assure, en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie, l'OFEN, que les mesures de sécurité imposées par la loi sont bien respectées.

Grâce au soutien de cette équipe, vous pouvez assumer, en toute tranquillité, la responsabilité de la sécurité de vos installations. Ensemble, nous nous assurons que vous puissiez profiter, sans risque, des avantages de l'électricité.